

Risques de débouchés professionnels du système LMD :

Regard sur l'Université de Lubumbashi au Haut Katanga
En RD Congo

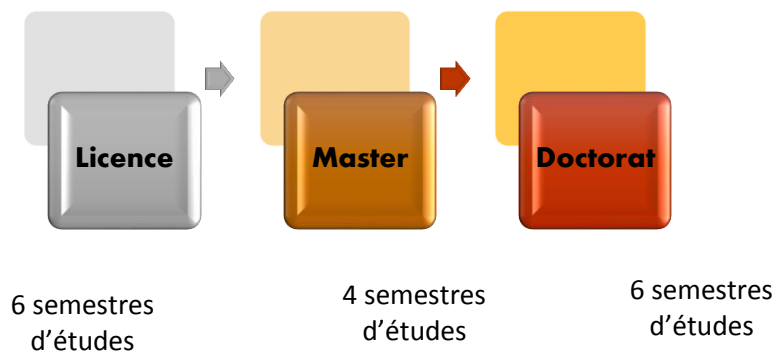
Prof. MBANGI MBONZALE

Introduction

La République Démocratique du Congo se trouve présentement dans le processus de la révision de son programme d'enseignement national pour se conformer aux normes internationales. A son antipode, il y a le fait que les universités congolaises ont hérité, depuis 1954, du système universitaire de son ancienne métropole, la Belgique. Durant son parcours, le système a expérimenté quelques réformes les plus structurelles que significatives au niveau des programmes. Pendant ce temps, ailleurs, il eût la déclaration dite de « Bologne », née en 1999, sortie de la nécessité pour les pays européens « de construire une Europe plus complète et plus ambitieuse, s'appuyant notamment sur le renforcement de ses dimensions intellectuelles, culturelles, sociales, scientifiques et technologiques » (Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie 1999. De tout ce qui précède, posons-nous la question de savoir, si la Rd Congo devrait dans ce cas précis, abandonner sa forme traditionnelle de formation pour basculer vers celle de LMD ? Apportons présentement notre contribution à cette problématique.

I. Présentation du LMD : structure et contenu

Tableau n° 1 : figure de formation



Source : Votre interprétation de la réalité(LMD)

Bref commentaire

Notons que la formation dans le système LMD s'étale sur **16 semestres** dont **6** pour le cycle de **Licence**, **4** de **Master** et enfin **6** de **Doctorat**, et que plus est, disons qu'au vocabulaire LMD, on substitue aussi celui de **6-4-6 (six-quatre-six) ou encore PAP** (c'est-à-dire : la lettre « P » représente la **Poire** ou la licence ; la lettre « A » l'**Avocat** ou le Master ; et la lettre « P », enfin, la **Pastèque** ou le **Doctorat**). Il s'en suit par ricochet, une organisation des formations en semestres et en **UE** (Unité d'Enseignement capitalisable)

A. Importance

Il sied de noter que le schéma LMD a été adopté par l'ensemble des pays européens. Son objectif étant d'harmoniser l'offre de la formation universitaire dans tout le coin. Le but de cette démarche est tout d'abord de faciliter des comparaisons et des équivalences au niveau international, de favoriser la mobilité des étudiants et leurs accès au monde de travail partout.

Ce système offre trois diplômes reconnus internationalement et même au niveau européen. Ces diplômes sont convertis en crédits européens, qui permettent à tous les étudiants quelle que soit l'université, de poursuivre son cursus dans d'autres universités européennes sans trop de contraintes.

A. Types d'unités d'enseignement (UE)

Dans le cadre de l'enseignement en système LMD, les formations comportent en général, quatre catégories d'UE agencées d'une manière pédagogique cohérente dont voici le détail :

1. Primo, les UE Fondamentales (**UEF**) : correspondant aux enseignements que tous les étudiants doivent suivre et valider ;
2. Secundo, les UE Méthodologiques (**UEM**) : permettant à l'étudiant d'acquérir l'autonomie dans le travail ;
3. Tertio, les UE Découvertes (**UED**) : permettant l'approfondissement, l'orientation, les passerelles, la professionnalisation ;
4. Quarto, les UE Transversales (**UET**) : enseignement destiné à donner les outils des étudiants, langues, informatique.

B. Semestrialisation et du crédit.

- **La semestrialisation**

Le semestre représente la durée périodique de l'enseignement. Ainsi pour chaque semestre, l'on comporte un nombre fixe des semaines consacrés à l'enseignement et aux évaluations. Pour ce faire, en pratique, une moyenne de 14 à 16 semaines par semestre est considéré comme valable et justifiable.

- **Du crédit**

L'UE et la / les matières qui la composent sont mesurés en crédits. Ce qui fera qu'un crédit correspond à la charge du travail en occurrence : cours, stage, mémoire, travail personnel, tous requis pour que l'étudiant atteigne les objectifs assignés de l'UE.

Un crédit est équivalent à un volume horaire de 20 à 25 heures par semestre englobant les heures d'enseignement dispensées à l'étudiant pour toutes les formes d'enseignements et les heures de travail personnels de l'étudiant.

Chaque semestre comporte 30 crédits. Pris dans cette circonstance, le diplôme correspond à la capitalisation de 180 Crédits pour la licence et de 120 Crédits supplémentaires pour le mastère. Signalons que le doctorat s'obtient après six (6) semestres d'études et de recherches.

II. Autres caractéristiques

A. Caractéristique d'un crédit

- Les crédits sont capitalisables en d'autres termes, ça signifie que toute validité d'UE ou matière entraîne l'acquisition définitive des crédits correspondants.
- Les crédits sont transférables signifie que l'étudiant qui en dispose peut le faire voir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation par l'équipe de formation d'accueil).

B. Année académique

Notons qu'une année académique correspond à 60 crédits répartis comme suit :

- 36 à 40 crédits sanctionnent des enseignants présents et travail personnel demandé.
- 20 à 24 crédits restant sanctionnent les projets, mémoires, stage... Ces crédits seront consacrés à l'enseignement présentiel et travail personnel si l'année considérée ne prévoit pas des projets, stages, mémoires. Une année académique comprend un volume horaire approximatif repartit comme suit :
 - 730 à 810 heures pour le travail présentiel ;
 - 80 à 90 heures pour le travail personnel ;
 - 3 heures par semaine pour les consultations avec l'enseignant.

C. Parcours de formation

Il en existe deux types au total à savoir :

- Le parcours type est une combinaison cohérente d'UE constituant un cursus d'étude défini par l'équipe de formation et présenté dans l'offre de formation. Il est organisé de manière à permettre à l'étudiant d'élaborer progressivement son projet de formation.
- Le parcours individualisé : ici, chaque étudiant peut construire un parcours « individualisé » avec l'aide et le suivi d'une ou plusieurs équipes de formation au sein d'un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

D. Parcours académique

Les deux parcours académiques de professionnels devront s'adresser sur un même socle commun en première année. Il se différencie à partir du moment où le schéma d'organisation générale des enseignements en licence le montre clairement. La différence entre licence académique et licence professionnelle se trouve dans la finalité de chacun de ces deux grades. Tous les deux peuvent être représentés par un cône où :

- Soit, le cône de la licence professionnelle est achevé. Il permet dans ce cas, une orientation vers la vie active ;
- Soit encore, celui de la licence académique au cas où il n'est pas encore achevé, ce qui ouvrira la voie vers les études de master.

E. Qualité de l'enseignement

Elle est la première préoccupation, en fixant non seulement la qualité de l'enseignement mais aussi sa durée à l'échelon supranationale. Avec sa mise en œuvre des socles de formation standardisée remplaceront progressivement les années de cours traditionnels et sa certification reposera désormais sur un modèle commun des compétences et des cycles de formation, harmoniser autour d'un axe de licence, maîtrise, doctorat encore appelé LMD.

- Le premier cycle d'une durée de trois ans et comportant 180 crédits mènera au grade de « bachelier ». Une première année plus polyvalente, une deuxième plus spécifique, et une troisième orientée vers la spécialisation. Et parce que les universités n'offrent que les deux premières années d'études, la mobilité devra être garantie au sein de l'espace européen après l'obtention de 120 crédits (deux ans)
- Le second cycle d'un ou deux ans avec 60 ou 120 Crédits après le titre de « bachelier » mènera quant à lui au grade de « maître » ou « master ». Il sera sanctionné par un travail de fin d'étude et rapport de stage ou un mémoire.
- Le troisième cycle d'une durée minimale de trois ans après le grade de « maître » sera prioritairement orienté vers les recherches.

III. Voie du progrès

A. Recherche de l'innovation

En quelques mois d'efforts pour mettre en place le LMD, les membres du réseau ont compris qu'ils étaient en même temps entrain de rénover profondément leur système d'enseignement supérieur. En effet, en tentant de maximiser les opportunités de mobilité, ils se sont rendu compte qu'il est indispensable de revoir certaines pratiques de telle sorte qu'elles ne deviennent un frein à cette mobilité. Du coup, on a compris qu'il faut favoriser au maximum la réussite des étudiants cela se fait de la manière que voici :

- Multiplier les structures d'information et d'orientation à leur intention ;
- Cheminer avec l'aide des conseillers académiques ;
- Systématiser l'accueil des étudiants par les enseignants ;
- Prévoir des enseignements de remise à niveau pour ceux qui seraient en difficultés dans tel ou tel domaine.

En outre, signalons qu'on évite aussi les enseignants à prester autrement et à évaluer autrement aussi ce qui, par ricochet entraine ce qui suit :

- Enseigner en se fondant sur l'usage des techniques pédagogiques modernes utilisant les ressources technologiques actuelles et en prenant les apprenants comme des acteurs adultes, responsables de leur formation ;
- Evaluer primordialement pour valoriser et sanctionner ; c'est qui signifie revoir tout le système d'évaluation et particulièrement multiplier la palette des outils d'évaluation.

Cela poussera les étudiants à s'exercer autrement dans ce cas, l'étudiant devient un apprenant « actif grâce » à une initiation effective et continue à la recherche documentaire et à l'investigation scientifique ; à la mise à sa disposition de supports de cours et à la multiplication des opportunités d'acquérir de l'expérience professionnelle avant la sortie de l'université.

B. Assise philosophique de la professionnalisation

L'UNILU s'est donnée comme objectif de travailler à « faciliter la mobilité et l'insertion professionnelle ». Cela a été à l'origine d'une philosophie sur la professionnalisation dont il est question depuis longtemps. Et le premier point de cette philosophie est la définition de ceux que seront les filières porteuses dans l'espace Unilu. Ces filières sont bien évidemment

celles qui répondent à la préoccupation d'insertion professionnelle des étudiants. Mais, plus précisément, il faut qu'elle corresponde au besoin de la société. Par ricochet, pour définir de façon très classique ; il suffira d'observer comment vivent les populations du pays et se retrouver face à ce développement : elles s'adonnent pour la plupart à des activités dans le domaine agricole ; aussi est-il facile de citer comme filières porteuses ou plutôt comme domaines porteurs, l'agriculture, la santé, l'éducation ; mais aussi la transformation des produits agricoles et donc la technologie, base de toute industrialisation, l'économie et le commerce.

Ayant énuméré ces domaines, on n'aura encore rien fait, car on n'aura pas tenu compte des milieux dans lesquels se développent les activités quotidiennes des populations qui vivent dans la société. Les étudiants ainsi formés vivraient peut-être l'intégration autrement que comme un vœu pieux répété inlassablement dans les discours politiques. Ils pourraient se sentir chez eux d'un bout à l'autre dans la société et travailler ici ou là selon leurs besoins. En définitive, c'est en vivant le processus du passage au LMD que les universités du réseau de l'espace francophone plus compétitive au plan africain et plan mondial. A ce moment-là, les filières porteuses seront celles qui répondront aux exigences du marché de l'emploi mais aussi qui tenteront de préparer les étudiants à prendre en charge l'avenir de la société.

On se rend aisément compte que la professionnalisation ne peut guère se cantonner à la mise en place de filières professionnelles et même simplement professionnalisées. Car, l'étudiant formé dans un tel système ne présente pas seulement des compétences professionnelles dans tel ou tel domaine, il devient un apprenant actif, capable de s'orienter dans ce vaste marché, de se mettre en valeur, de compléter sa formation initiale en fonction de ce qu'il découvre dans la société où il vit. On peut affirmer que professionnaliser correspond à un esprit. Ce qui fait que les filières porteuses correspondent à la nécessité d'accéder à toute formation sur les projets professionnels des apprenants.

C. Contraste

L'ampleur des défis qui attendent les facultés concernées lorsqu'elles ont pris la décision d'amorcer ce passage au LMD, est démesurée. Ceux qui nous paraissent d'une importance capitale pour qu'elles améliorent leur rendement, qu'elles offrent à ses étudiants une excellente formation professionnelle et scientifique, et qu'elles soient attractives dans le cadre d'une politique d'internationalisation, sont les suivants : l'offre des curriculums professionnalisant et d'une formation de qualité, l'adaptation des programmes de recherche à l'économie du savoir, la requalification de la documentation bibliographique, l'adaptation des structures administratives et la qualification du personnel administratif.

Le caractère quelque peu obsolète des programmes des cours constitue un problème majeur pour l'Université de Lubumbashi et pour sa contribution au développement. Même le dernier recueil des programmes des cours issu de la Table-Ronde des Universités du Congo (CPE 2004), applicable à partir de l'année Académique 2007-2008 dans l'ensemble des Universités congolaises, ne semble pas avoir dissipé nos craintes de cet anachronisme. Pour les trois facultés concernées. L'université de Lubumbashi, ces programmes se traduisent par un volume de charge horaire surchargée d'une variété de cours qui ne fait que renforcer la tendance à la généralisation plutôt qu'à la spécialisation et à la professionnalisation.

TABLEAU N° 2 : Volume horaire : les facultés des sciences et d'agronomie

<u>Facultés</u>	<u>Cycles</u>	<u>Filières</u>	<u>Années</u>	<u>Volumes</u>	<u>Curricula</u>	<u>Stage</u>	<u>Travaux</u>
<i>SCIENCES</i>							
Préparatoire	1	1	1	615	15	0	0
Graduat	4	3	3	2 235	26	1	1
Licence	19	2	2	1 395	18	1	1
Total		5	6	4 240	59	2	2
<i>AGRONOMIE</i>							
Graduat	1	3	3	2 250	36	1	1
Licence	8	2	2	1 570	23	1	1
Total		5	5	3 820	59	2	2

Source : notre enquête

Bref commentaire

Il sied de noter que cette charge ne concerne que la participation aux cours et aux travaux pratiques dans les auditoriums. Elle ne comprend nullement le temps estimatif du travail personnel de l'étudiant (lectures dans les bibliothèques, préparation et rédaction des différents travaux).

La surcharge est ressentie aussi bien par l'étudiant que par l'enseignant.

- Le premier est tellement occupé par les enseignements en classe qu'il n'a pas de temps à consacrer à la lecture et à l'auto-formation ;
- Le second étant davantage accaparé par la production et la préparation d'au moins quatre cours pour avoir une charge horaire pleine à cause du nombre réduit des professeurs, dont la majorité a une moyenne d'âge avancée. Un grand nombre de professeurs d'Unilu est assisté par des assistants dont l'effectif est encore méconnu.

Le défi que l'Université de Lubumbashi devrait relever à ce propos, en vue d'un arrimage au système LMD, est de révolutionner les programmes de manière à les alléger et à les orienter vers des filières plus pointues, qui ne soient pas un maquillage des formations classiques héritées du système universitaire de l'ancienne métropole dont elle a du mal à se départir. Une telle révolution aura l'avantage d'agir sur plusieurs facteurs qui expliquent les faibles taux de réussite chez les étudiants, parmi lesquels il y a la faible qualité des étudiants admis, la présence de certaines pratiques subjectives aussi bien dans l'admission que dans les évaluations, le ratio trop élevé d'encadrement dans les programmes, la persistance des méthodes traditionnelles d'enseignement, le manque d'équipements dans les laboratoires et de matériels d'enseignement et d'apprentissage, la piètre qualité des infrastructures.

IV. Brève idée sur le système LMD

A. Premier jalon du passage du LMD

La décision d'amorcer le passage au LMD s'inscrit dans la foulée de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche initiées à la Sorbonne en

1998, poursuivi à Bologne en 1999, à Prague en 2001 et Berlin en 2003 par les pays membres de l'union européenne (MENESR 2003) : Cette réforme globale ayant pour souci d'harmoniser le système d'enseignement supérieur européen entre eux et avec ceux du monde entier (Lorenz, payant 2003) semble avoir été interpellé par les pays africains subsahariens qui ont des conventions avec certains pays d'Europe dans le cadre commun de la coopération avec les pays tiers en éducation supérieure, comme une invitation au changement de leurs propres systèmes d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. C'est donc ce contexte que les recteurs des universités de la CEMAC ont été amené à confirmer la résolution relative au passage de LMD lors de leur quatrième réunion tenue à Yaoundé du 28 au 29 Oct.2003. Dans le droit fil de cette résolution, liée au l'UOB qui a signé un accord de coopération avec l'université Laval (UL) pour appuyer dans cette démarche. Dans ce cadre, un séminaire d'information et de formation sur le LMD s'est tenu à Libreville du 23 au 26 Mai 2004.

A ce niveau, notons le fait suivant : les séminaires ont reconnu que le passage LMD devait être envisagé comme le signe d'un changement de cultures académiques désormais axée sur la professionnalisation et comme une occasion de fonder la pertinence sociale de l'université, etc., dans le contexte de l'économie de savoir.

B. Brève historique de l'université congolaise et de ses réformes

Trois Universités ont été successivement créées en RDC. L'Université Lovanium en 1954 (actuellement Université de Kinshasa). Confessionnelle catholique, elle visait la formation d'une élite chrétienne. En réaction à la création de l'Université Lovanium, fut créée en 1956 par les laïcs belges, l'Université Officielle du Congo Belge, Rwanda et de Urundi (aujourd'hui Université de Lubumbashi) qui fut une institution étatique, contrôlée totalement par l'État. À ces deux universités, s'ajouta en 1963, l'Université protestante de Kisangani

Passées sous le contrôle de l'État en 1969, avec un seul Conseil d'Administration, les trois Universités fusionnèrent en 1971 avec les instituts d'enseignement supérieur pour former une seule université, l'Université Nationale du Zaïre. À la faveur de la réforme de 1981 chaque université recouvra son autonomie. Dix ans plus tard, soit en 1991, la Conférence Nationale Souveraine, à travers sa Sous-commission de l'Éducation, a brossé un tableau critique du système éducatif et de la recherche scientifique en RDC, tout en préconisant une réforme approfondie dudit système (SABAKINU et MPEYE 1994).

Ces trois Universités avaient pris leur modèle sur le système universitaire belge : « les trois Universités avaient pour modèles archétypaux et pour référence les Universités occidentales notamment Louvain, Liège et les Universités américaines. L'enseignement académique et encyclopédique n'était pas toujours adapté aux réalités locales singulières du Congo » (MATANGILA 2003). Aucune révolution profonde du système universitaire, ne se profila des quelques réformes évoquées plus haut. En dehors d'un nombre limité de nouveaux cours dans les programmes existants, les trois Universités congolaises devenues officielles ont conservé bon nombre des facultés classiques qu'elles avaient au moment de leur création, et n'ont pas connu d'intégration de programmes novateurs. De mai 1995 à janvier 1996 furent convoqués les États généraux de l'éducation qui avaient pour objectif de concevoir un nouveau système éducatif adapté au besoin d'un nouveau projet de société.

C'est à ce niveau que se dessine la volonté de vouloir incorporer le système éducatif congolais à un système plus universel. De 1999 à 2003 fut initiée une réforme des programmes afin de concrétiser cette volonté d'universalisation du système universitaire congolais. Cette réforme a abouti, en 2004, à la publication des nouveaux programmes. D'où intervient l'intérêt pour le LMD. Dès 2012 la faculté des Sciences organise l'enseignement le système LMD en supprimant l'année préparatoire. Ce système permet à la faculté des sciences de s'adapter aux standards internationaux. Son grand avantage est l'intégration au sein du grand espace européen, de l'enseignement supérieur congolais dans lequel les étudiants, les professeurs, les chercheurs sont plus mobiles et bénéficient d'une reconnaissance intellectuelle des diplômes.

Le système LMD est un système qui résulte de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur à travers le processus de Bologne ; il comprend le système de diplôme lisible et comparable, notamment grâce au diplôme annexe, détaillant et décrivant les études suivies et les résultats obtenus et la généralisation du système de crédits valorisables au sein de tout espace européen de l'enseignement supérieur.

V. Risques pour la formation de niveau supérieur

A. Risques pour le monde en général

En premier lieu dans l'absence de contrôle objectif par l'autorité publique des missions attribuées aux institutions d'enseignement supérieur et de niveau aléatoire des formations atteintes. Cela conforte le tenant de la privatisation de l'école à exiger une régulation rapide du secteur selon les règles du marché. A partir de Mars 2003, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a mis sur la table des négociations commerciales l'Accord Général sur le Commerce de Service (AGCS). Parmi ces services que le grand marché voudrait absorber, figure ce qui est encore appelé « exception éducative » en raison de la volonté de chaque pays de rester souverain dans ce choix éducatif et culturel. On imagine avec Paine comment la puissance publique peut résister devant l'internationalisation, la globalisation dans tout le segment de vie sociale, y compris le secteur de l'éducation.

Dans le sillage de l'accord général sur le commerce de service, le processus de Bologne pourrait donc entériner à brève échéance la présence des out put professionnels et les intervenants extérieurs (contrôleurs, certificateurs, etc.). Dans la définition et l'organisation de programme et contenu d'enseignement. L'Etat, à qui revient de manière traditionnelle les choix politiques de formation au niveau national pourrait perdre ses prérogatives et son pouvoir de décision au profit de cabinet de consultant indépendant ou d'autres instances non étatiques nationales ou internationales. Cette tendance risque à l'ongulé d'imposer les formations commercialisables et d'occulter toutes les autres missions essentielles d'éducation que l'école, sous le contrôle de l'Etat, remplit en marge de la formation professionnelle.

En second lieu, il importe de faire attention à toute dérive utilitariste de l'enseignement. Le développement actuel des offres de formation et leur confinement au monde l'entreprise met d'avantage l'accent sur les compétences pratiques et le savoir-faire marchand au détriment de tous ce qui peut avoir trait au savoir non marchand et pour ainsi dire à la culture. Déjà, le financement de la recherche dans les universités et dans les grandes

écoles est souvent l'œuvre des grands groupes industriels qui, par des primes, le financement des chaires en leurs nom, parviennent à imposer leur volonté plutôt que d'aider à la constitution des corps de savoirs, au développement de la culture et à l'élévation du niveau général d'éducation.

Et il n'y aurait d'ailleurs aucune raison fortuite à cela. La programmation de la recherche et les préoccupations scientifiques à l'échelle internationale survalorise les recherches économiquement rentables au détriment de savoir purement culturel. Au niveau européen par exemple, sur le grand thème du programme cadre de la recherche (huit au total), plus de la moitié vise à accroître l'emploi et la compétitivité de l'Europe. On y dénombre entre autres, les sciences du vivant et la biotechnologie, les nanotechnologies et les nanosciences, l'aéronautique et l'espace, la qualité et la sûreté alimentaire, intégration des femmes dans la recherche, le développement durable, les changements planétaires et les écosystèmes, etc.

B. Risques spécifiques de l'Afrique

Excepté le caractère international de la déclaration de Bologne, le souci de mobilité, de compétitivité et d'employabilité qu'elle entend mettre sur pied est déjà en vigueur en plusieurs universités africaines. Il apparaît cependant utile de relever quelques risques que la déclaration pourrait représenter pour les universités du Sud si aucune mesure n'est prise rapidement.

La première serait la difficulté d'accès d'étudiants africains à un niveau supérieur de formation en Europe si des passerelles et des systèmes de validation des crédits ne sont pas pris en compte ou n'ont pas été négociés. Les statistiques de l'OCDE indiquent que la plupart des étudiants africains qui poursuivent leurs études en dehors du continent vont prioritairement en Europe (ACP 2014). Cela obligerait les étudiants du Sud à ne se rendre en Europe que pour commencer un cycle mais non l'intégrer à un niveau intermédiaire comme le ferait les étudiants européens. Des problèmes d'équivalence des diplômes, de reconnaissance de formation dans le secteur des sciences médicale ou fondamentales déjà récurrent lors des demandes d'inscription pour les étudiants du Sud risquent de devenir encore plus aigus si les négociations ne sont pas engagées entre les régions Nord et Sud par la signature de convention de loi cadre.

La seconde serait un blocage progressif des universités du Sud si le système d'enseignement à distance, de validation et de collation des grades académiques ne s'entoure pas des précautions utiles. La mise sur pied de l'espace européen de l'enseignement et de la recherche s'accompagnera en effet de l'ouverture d'un large éventail de Campus et d'universités virtuelles proposant les formations de tout genre. Les universités des pays pauvres risquent d'en pâtir en raison de leur faiblesse technologique pour rivaliser en offre les formations avec celle des pays du Nord. Des étudiants referont obtenir des diplômes avec des étiquettes d'institutions de grandes renommées si la possibilité leur est donnée de s'inscrire via le net et de suivre la formation à partir de leurs pays sans avoir dépensé quoique ce soit pour le séjour à l'étranger.

Le troisième serait l'accroissement de restriction à l'entrée sur le territoire européen des étudiants africains qui souhaiterait malgré tout se retrouver sur le Campus des universités du Nord. De même que le rejet d'une demande d'immigration faite dans un pays membre de l'espace Schengen est valable dans tous les autres pays de l'espace, il n'est pas exclu qu'un étudiant ayant vu sa demande d'inscription pour une formation supérieure refusée dans une université européenne tombe sous le coup du refus d'accès à toutes les autres universités européennes. Bien que les politiques d'admission dans les Etats membres d'UE à des fins

d'éducation ou de formation soient restés relativement ouvertes, conformément à une résolution du conseil de l'union européenne du 30 novembre 1994, la vigilance reste de mise.

Le quatrième serait le déficit de renommée et de compétitivité internationale pour les universités africaines. En effet si elles ne trouvent pas les voies susceptibles des permettre aux jeunes de second cycle de s'orienter davantage vers les universités étrangères et d'accueillir un nombre croissant d'étudiant étrangers sur leurs campus, elles pourraient ne plus compter sur l'échiquier des institutions dispensatrices de savoir et ancrées dans la recherche scientifique et prospective. Cela appelle nécessairement à court terme, la création les espaces économiques régionaux en Afrique, des pôles d'excellence universitaire dans le cadre de coopération sous régionale.

Ces quelques éléments suffisent pour que même si la déclaration de Bologne ouvre une ventaille formation et permet à tout étudiant inscrit dans une université de pouvoir se déplacer dans les autres institutions membres d'un pôle, il reste que les complications pour l'accès aux universités européennes vont davantage se multiplier pour les étudiants du Sud. Déjà, les politiques de reconduction aux frontières dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine en Europe pourraient faire comme victime collatérales les jeunes étudiants futures cadres et acteurs de développement de leur pays qui veulent se former à l'étranger

C. Professionnalisation et qualité

Le caractère quelque peu obsolète des programmes des cours constitue un problème majeur pour l'Université de Lubumbashi et pour sa contribution au développement. Même le dernier recueil des programmes des cours issu de la Table-Ronde des Universités du Congo (CPE 2004), applicable à partir de l'année académique 2007-2008 dans l'ensemble des Universités congolaises, ne semble pas avoir dissipé nos craintes de cet anachronisme. Pour les trois facultés concernées par l'Université de Lubumbashi, ces programmes se traduisent par un volume de charge horaire surchargé d'une variété de cours qui ne fait que renforcer la tendance à la généralisation plutôt qu'à la spécialisation et à la professionnalisation.

Il sied de noter que cette charge ne concerne que la participation aux cours et aux travaux pratiques dans les auditoriums. Elle ne comprend nullement le temps estimatif du travail personnel de l'étudiant (lectures dans les bibliothèques, Préparation et rédaction des différents travaux). Cette surcharge est ressentie aussi bien par l'étudiant que par l'enseignant.

Le premier est tellement occupé par les enseignements en classe qu'il n'a pas de temps à consacrer à la lecture et à l'auto-formation ; le second étant davantage accaparé par la production et la préparation d'au moins quatre cours pour avoir une charge horaire pleine à cause du nombre réduit des professeurs, dont la majorité a une moyenne d'âge avancée. Un grand nombre de professeur d'UNILU est assisté par des assistants dont l'effectif est encore méconnu.

Le défi que l'Université de Lubumbashi devrait relever à ce propos, en vue d'un arrimage au système LMD, est de révolutionner les programmes de manière à les alléger et à les orienter vers des filières plus pointues, qui ne soient pas un maquillage des formations classiques héritées du système universitaire de l'ancienne métropole dont elle a du mal à se départir. Une telle révolution aura l'avantage d'agir sur plusieurs facteurs qui expliquent les faibles taux de réussite chez les étudiants, parmi lesquels il y a : la faible qualité des étudiants admis, la présence de certaines pratiques subjectives aussi bien dans l'admission que dans les évaluations, le ratio trop élevé d'encadrement dans les programmes, la persistance des

méthodes traditionnelles d'enseignement, le manque d'équipements dans les laboratoires et de matériels d'enseignement et d'apprentissage, la piètre qualité des infrastructures.

D. Requalification de la documentation bibliographique

L'Université étant un lieu de production des connaissances et des savoirs, elle ne peut mieux jouer ce rôle que lorsqu'elle est à même de permettre à ses étudiants, à ses enseignants, à ses chercheurs et aux autres usagers, une confrontation des différents savoirs grâce à une importante littérature classique et moderne condensée dans différents supports et conservée dans une bibliothèque répondant aux normes requises de quiétude favorables à l'émulation pour la recherche et l'innovation.

De manière spécifique, devant la détérioration de son infrastructure et de son outil de travail, il faut relever la forte dégradation de la Bibliothèque centrale de l'Université de Lubumbashi, qui n'est plus que l'ombre d'elle-même, grandement vidée de son contenu de livres qui n'attirent même plus des lecteurs parce qu'abandonnée. Cette situation vaut également pour les bibliothèques des facultés, à quelques rares exceptions près. Certes, des efforts ont été entrepris ces quatre dernières années par des partenaires de l'Université de Lubumbashi pour réhabiliter la salle de lecture de la bibliothèque, doter cette dernière en ouvrages récents, ou l'informatiser. D'où le défi pour l'Université de Lubumbashi de se doter d'une bibliothèque imposante, informatisée et documentée régulièrement.

E. Programmes et recherche à l'économie du savoir

La domination de toutes les activités humaines par la technologie et l'évolution à un rythme effréné de cette dernière suggère qu'une attention particulière soit accordée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le siècle industriel s'est conformé à un milieu de travail où l'informatique et les communications régissent les lois du travail. De l'économie industrielle, l'on est passé à une nouvelle économie centrée sur le savoir dans laquelle l'interaction entre l'humain et la matière est de plus en plus minimisée. La matière est façonnée par des machines tandis que le milieu de travail est désormais guidé par le savoir. Dans cette nouvelle économie, la capacité de créer, d'innover, de mieux comprendre et de mieux gérer la connaissance dominera le milieu de travail.

En République Démocratique du Congo, la détérioration des secteurs économiques formels a conduit à l'émergence d'un important secteur informel. C'est dans ce secteur que l'on retrouve la majorité des emplois. Aussi, l'Université de Lubumbashi devra relever le défi d'adapter, de manière continue et en fonction des besoins de transformation de la société congolaise, ses programmes à ces nouvelles réalités au travers d'une réelle, efficace et dynamique interface entre elle et la société, particulièrement les institutions bénéficiaires directes de ses services, à savoir : l'administration publique, le monde des entreprises et des affaires, les institutions socioculturelles et les organisations locales de base. Les rapports étroits que l'Université de Lubumbashi entretient avec certaines universités francophones nord-américaines et plusieurs universités européennes engagées dans la réforme du processus de Bologne avec pour but d'instaurer le système LMD dans tout l'espace universitaire francophone, le prédispose à la réussite d'une telle réforme.

Il est à noter également que compte tenu du vieillissement de son corps professoral et scientifique, le renouvellement de ce corps est l'un des plus importants défis que l'Université de Lubumbashi devra aussi relever. Elle devra recruter des nouveaux professeurs pour combler les départs à la retraite et soutenir sa croissance. Aussi, devra-t-elle lever des options sur le nouveau profil et le statut à donner au personnel auxiliaire (assistants et chefs de travaux).

Leur recrutement parmi les meilleurs étudiants de troisième cycle pour des contrats à durée déterminée selon le trimestre, le semestre ou l'année académique constituerait une des révolutions importantes et un atout indéniable dans l'amélioration de la qualité de l'encadrement des étudiants. L'État congolais devrait également améliorer sensiblement les conditions de travail des enseignants pour attirer des expertises étrangères. Ainsi, un double défi pour l'Université de Lubumbashi sera d'améliorer, au cours des prochaines années, les conditions de travail de son personnel enseignant et, en même temps, de renforcer ses programmes de formation pour la relève par l'instauration du LMD.

F. Pistes d'accompagnement au passage de LMD

Nous proposons pour cette mise en œuvre d'instauration de structures pertinentes plutôt que ponctuelles. Celles devraient permettre une décentralisation des pouvoirs vers les universités ainsi que l'ajout de ressources humaines matérielles pour les soutenir durant le processus d'intégration et assurer leurs suivis par suite. Dans ce sens la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) devrait servir d'interface entre les décideurs politiques et les universités. Ceci signifie comme une force de propositions concrète pour la conférence des chefs d'États et on verrait les professionnels aguerris travailler de manière pérennante dans cette structure à l'instar du Sénégal, de Benin, voire la France). Cette vision viendrait combler certainement les besoins pressants de la société en générale. Néanmoins, nous savons également, que les décisions des recteurs africains dépendent en grande partie des moyens qu'ils peuvent et veulent mettre à la disposition des universités. Malgré leur bonne volonté, ces recteurs pourraient ne pas avoir les ressources et le temps nécessaire pour s'occuper de la réalisation de leurs propres missions.

Conclusion

Partant de notre problématique ci-haut posée, nous disons que le système LMD se présente sous une forme dichotomique : à la fois une solution et aussi un problème, dont, respectivement, pour le premier cas - il permet une relation idoine pour les étudiants ; cependant, pour le second cas, il est un risque de déformation de la jeunesse au profit des aspirations de prédation économique. Le Congo n'est pas encore prêt pour arrimer avec le système LMD. Il faut d'abord une phase préparatoire avant sa mise en application. Au risque de déformer la formation évidente de la jeunesse. Certes, acceptons que le système nous octroie une ouverture au monde, acceptons aussi que l'acteur de ce système c'est l'enseignant dont nous demandons l'amélioration de condition de vie. Notons aussi que l'État doit renforcer les conditions d'agrément des institutions d'enseignement supérieur et universitaire. Jusqu'à la preuve du contraire, nous mettons en exergue le fait que tous ces établissements sont des « *institutions financières non bancaires* ».

SOURCES

1. AUF/CAMES, 2005, « Les Universités africaines dans le contexte mondial de la Transformation de l'Université », Rapport synthèse du séminaire sur la Gouvernance universitaire, Yaoundé, 1-3 mars.
2. BRETON, Gilles, 2005, « De l'internationalisation à la globalisation de l'enseignement »
3. CEMAC, 2005, *Déclaration de Libreville sur la construction de l'Espace CEMAC de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle.*

4. Commission permanente des études, 2004, *Programmes des cours. Réforme de la Table Ronde des Universités du Congo*, Lubumbashi : Presses de l'Université de Lubumbashi
5. Commission permanente des Etudes, 2005, *Vade-mecum du gestionnaire d'une institution d'enseignement supérieur et universitaire*, Kinshasa : Editions de la CPE.
6. DANIEL FRANCK, 2006, *L'Afrique dans le système LMD (Licence, Master, Doctorat) : la révolution de tous les enjeux*. Le Cas du Gabon, Paris, L'Harmattan
7. MATANGILA MUSADILA, Léon, (2003), *L'enseignement universitaire et supérieur au Congo-Kinshasa. Défis et éthique*, Paris-Kinshasa L'Harmattan
8. Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, 1999, *déclaration commune des ministres européens de l'éducation*, 19 juin (Bologne).
 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2003, « Réaliser l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur », Communiqué de la Conférence des Ministres chargés de l'Enseignement Supérieur à Berlin le 19 septembre.
 - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2005, « L'espace européen de l'enseignement supérieur — Réaliser les objectifs », Communiqué de la Conférence des Ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur, Bergen, 19-20 mai.
 - Ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, 2003, *Pacte de modernisation de l'enseignement supérieur et universitaire (PADEM)*, Kinshasa : MINESU.
9. MUKOKA, NSENDA, (2005), « La crise de l'Université congolaise : une revisitations de Benoît Verhaegen », in *Nouvel espace, nouveaux acteurs*, Québec, Éditions UNESCO et Presses de l'Université Laval.
10. SABAKINU KIVILU et MPEYE NYANGO, (1994), *Education, Recherche scientifique et Technologique au Zaïre, Analyses et décisions de la Conférence Nationale Souveraine*, Kinshasa : Bibliothèque Nationale du Zaïre.
11. SOULAS, Josette et al. 2005, *Mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat)*, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.